

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 SG 172 Subvention et convention avec les Editions Larivière.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux Editions Larivière

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la société des Editions Larivière, 12 rue Mozart, 92587 Clichy cedex.

Article 2 : Pour l'année 2011 une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est attribuée à la société des Editions Larivière.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 5000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006 provision pour subvention de fonctionnement au titre du cinéma.